

TÉMOIGNAGES

CHAMBRE DES COMMUNES, SALLE 368,

Le 13 mai 1942.

Le Comité permanent de l'agriculture et de la colonisation se réunit à 11 heures du matin, sous la présidence de M. William G. Weir.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, les membres de la Commission du blé sont présents. Ils témoigneront et répondront de temps à autre aux questions. A la séance précédente du Comité M. George McIvor, le commissaire en chef a été appelé et a prêté serment. Quel est le désir du Comité concernant les autres témoins?

M. DIEFENBAKER: Je propose de leur faire prêter serment à tous.

Le PRÉSIDENT: Je crois que nous devrions appeler tous les membres de la Commission du blé et leur faire prêter serment maintenant afin qu'ils soient toujours disponibles. Qu'on me permette donc de présenter au Comité les autres membres de la Commission canadienne du blé: M. George McIvor, commissaire en chef; M. C. Gordon Smith, commissaire en chef adjoint; M. W. Charles Foliott, commissaire; le Dr T. W. Grindley, secrétaire; M. R. C. Findlay, contrôleur et M. C. B. Davidson, statisticien.

Je demande au secrétaire de faire prêter serment à ces messieurs à titre de témoins. (Sur ces entrefaites, les témoins ci-dessus furent dûment assermentés).

Le PRÉSIDENT: Ces préliminaires étant réglés, je propose que nous nous mettions à l'œuvre. Après que j'eus montré à M. McIvor le programme projeté de nos délibérations, il m'a dit après l'avoir lu attentivement que si on lui permettait de faire un exposé général du fonctionnement de la Commission du blé et de la manière dont elle manutentionne le blé et d'autres sujets dont traite en partie ce programme projeté, il pourrait peut-être tirer au clair un grand nombre de questions qui préoccupent plusieurs députés. Il est entendu, naturellement, que ces témoins seront appelés par le Comité à faire toute déposition qu'ils voudront. Qu'en pense le Comité? C'est-à-dire, compte-tenu de l'ordre de renvoi et du programme projeté que le comité du programme a soumis au Comité, le Comité serait-il disposé à son tour à permettre à M. McIvor de se présenter et faire un exposé général du fonctionnement de la Commission du blé? (Adopté).

M. GEORGE McIVOR est appelé.

Le TÉMOIN: Monsieur le président, l'hon. M. MacKinnon et messieurs: J'ignore si je puis vous donner le sens de ces mots rares que vient d'employer M. Weir (*modus operandi*). Une couple de membres avec lesquels j'en ai causé ont pensé que si nous pouvions vous donner un aperçu du mode de fonctionnement de la Commission, cela pourrait servir à mieux vous faire comprendre la méthode de manutention du blé dans les conditions qui ont existé durant la période sur laquelle porte la présente enquête. Je me rappelle avoir porté la parole il y a quelques années devant les délégués du syndicat du blé de la Saskatchewan, et après avoir consacré tout un après-midi à traiter des opérations à terme, j'ai demandé si quelque autre personne voulait poser des questions. Un individu se leva et fit observer que pour sa part toute la question lui paraissait limpide comme vase!

Vous connaissez très bien, messieurs, la Loi de la Commission canadienne du blé. Elle découla des réunions du Comité de 1935. La Loi a été établie en vue de pourvoir à la manutention du blé par la Commission canadienne du blé. Elle lui impose des attributions très importantes. Elle stipule: